

Département
VOSGES

Arrondissement
SAINT DIE

NOMBRE
De conseillers en exercice 49
De présents 37
De votants 46

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES HAUTES VOSGES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 15 MAI 2019

071/2019 L'an deux mille dix-neuf, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, réuni à GERARDMER, après convocation légale, sous la présidence de Didier HOUOT,

Objet :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ
RELATIF A L'ELABORATION DE
TROIS PLANS CLIMAT AIR
ÉNERGIE TERRITORIAUX**

Le Président certifie que la convocation du Conseil communautaire a été affichée au tableau d'affichage de la Communauté de communes des Hautes Vosges à GERARDMER, conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

ARNOULD Hubert, BERTRAND Michel, BRIOT Marie-Rose, CHWALISZEWSKI Anne, CLEMENT Gérard, CLEMENT Marie-Josèphe, CROUVEZIER Maryvonne, DESCOUPS Damien, DOUSTEYSSIER Jean-Claude, DURAND Michel, GIGANT Béatrice, GOUJARD Laurence, HOUOT Didier, HUMBERT Stanislas, JACQUEMIN Anicet, JOMARD Daniel, KLIPFEL Elisabeth, LAGARDE Patrick, LAMBOTIN Jean-Marie, LEJAL André, LEROY Dominique, LETUPPE Gérard, MARCHAL Raymond, MARTINACHE Guy, MATHIEU Jérôme, MONGAILLARD Laurent, MOUGEL Pascal, NOURRY François, PERRIN Nadine, PIQUEE Yannick, POIROT Danielle, ROBERT Dorine, STAPPIGLIA Denise, THOMAS Frédéric, TISSERANT Eric, TOUSSAINT Bernard, VAXELAIRE Hervé.

Absents excusés ayant donné procuration ou représentés :

BADONNEL Hervé par TISSERANT Eric, BASSIERE Nadine par MONGAILLARD Laurent, BEDEL Pascal par BRIOT Marie-Rose, CHEVRIER Denise par LAMBOTIN Jean-Marie, FLEURANCE Frédéric par LETUPPE Gérard, IMBERT Pierre par NOURRY François, PERROT Jean-Luc par CHWALISZEWSKI Anne, PETITGENET Philippe par THOMAS Frédéric, SPEISSMANN Stessy par BERTRAND Michel.

Absents : MENGIN Liliane, PETITDEMANGE Carole, VOINSON John.

Secrétaire de séance : Madame ROBERT Dorine.

La feuille de route de l'Atelier des Territoires prévoit la réalisation de trois documents cadres, transversaux, qui formeront le socle du projet de territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges :

- un schéma de développement économique et touristique ;
- un plan paysage ;
- un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

L'article 188 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) promulguée en 2015, rend obligatoire l'adoption d'un PCAET, au plus tard le 31 décembre 2018 (théoriquement) par les EPCI de plus de 20 000 habitants. Elle intègre la thématique de l'air et la nécessité d'une démarche intégrée et rend obligatoire une révision tous les 6 ans.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, qui prend la forme d'un document stratégique et opérationnel, intégrant l'ensemble de la problématique Climat-Air-Energie : la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Il présente plusieurs intérêts :

- Réduire la facture énergétique de la collectivité et accompagner celle du territoire ;
- Obtenir de nouvelles ressources financières ;
- Contribuer au développement des emplois (rénovation des bâtiments, transports, énergies renouvelables...).
- Améliorer la qualité de vie sur le territoire.

Le Conseil communautaire a décidé, lors de la séance du 28 novembre 2018, de mutualiser l'élaboration du PCAET avec deux autres territoires - la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CCHV) - afin de permettre au bureau d'études d'avoir une vision extraterritoriale de la démarche, ne se limitant pas au seul territoire de la CCHV.

Le recrutement d'un bureau d'études commun facilite la mise en œuvre de ces actions et de manière globale la mise en réseau des 3 territoires.

Le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel actualisé du projet le 3 avril dernier.

Considérant que le marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration de trois Plans Climat Air Energie Territoriaux est un marché conclu selon une procédure adaptée et qu'il n'est pas alloti ;

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), la CAO rend un avis simple avant attribution sur les marchés intellectuels compris entre 90 000 € HT et 221 000 € HT.

Considérant les éléments de la consultation suivants :

- Nombre d'offres reçues : 4 offres électroniques
- Nombre d'offres retenues dans le cadre des auditions : 3 offres
- Critères de jugement des offres
 - Valeur technique de la proposition : 70 %
 - Méthodologie (60 pts)
 - Qualifications de l'équipe affectée à la mission (20 pts)
 - Expériences sur des études similaires (20 pts)
 - Prix : 30 %

Vu la convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Considérant l'annonce publiée au BOAMP – Avis n° 19-24187, concernant la consultation lancée pour la réalisation de trois Plans Climat Air Energie Territoriaux ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 avril 2019 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 avril 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration de 3 Plans Climat Air Energie Territoriaux à « Entrepreneurs du changement – B&L Evolution – SCOP EC » dont le siège social est basé : 19 rue Rimbaud à 38320 EYBENS pour un montant de 86 400 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents relatifs à la notification et à l'exécution du marché.

POUR : 46 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

A GERARDMER, le 15 mai 2019,



Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 14:34:51
Référence : 1c3eb6a0761f61626f9465169920baa3efc95347